

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 03/12/2009

| | |
|------------------------|--|
| Présent(e)s : | PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe. |
| Absente excusée: | MICHAUD Sylvie |
| Secrétaire de séance : | PILLARD Claudie |

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26/11/2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DECISIONS MODIFICATIVES

A) TRAVAUX ELECTRIQUES

M. le Maire rappelle la décision modificative du 22/10/2009 portant crédit au compte « avances sur commandes des immobilisations corporelles » concernant les travaux de renforcement en électricité et effacement des réseaux sur les secteurs de la Rue du Mont et du Manon.

Considérant une modification nécessaire de numéro de compte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 2315D : (Immobilisations en cours d'installations techniques) + 14 660.00 €
- Compte 238 D : (Avances s/cde immobilisations corporelles) - 14 660.00 €

B) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE JEUX A L'ECOLE

M. le Maire indique que la structure de jeux installée à l'école étant propriété de l'Amicale des Parents d'Elèves, la participation de la commune à son financement ne doit pas être considérée comme une immobilisation mais comme une subvention. Il convient donc d'effectuer les décisions modificatives nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 1328D : (Subvention d'investissement) + 2 460.00 €
- Compte 2181D : (Installations Générales) - 2 460.00 €

C) FONCTIONNEMENT

M. le Maire fait part à l'assemblée de différentes dépenses actées en cours d'année, non inscrites au budget primitif, qu'il convient donc de régulariser avant la fin de l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

| | |
|---|---------------|
| • Compte 022 D : (Dépenses imprévues de fonctionnement) | - 10 000.00 € |
| • Compte 6336 D : (Cotisation CNG CG) | + 162.00 € |
| • Compte 6413 D : (Personnel non titulaire) | + 6 327.00 € |
| • Compte 6451 D : (Cotisations URSSAF) | + 1 158.00 € |
| • Compte 6454 D : (Cotisations ASSEDIC) | + 269.00 € |
| • Compte 6456 D : (FNC Supplément Familial) | + 777.00 € |
| • Compte 66111D : (Intérêts réglés à l'échéance) | + 20.00 € |
| • Compte 60622D : (Carburant) | + 1 287.00 € |

II. INDEMNITE TRESORIER PAYEUR

M. le Maire fait part du courrier de M. Jean-Luc CAMILLERI, Trésorier Principal à St-Claude depuis le 3 Août 2009, pour lequel il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- d'attribuer cette indemnité à M. CAMILLERI Jean-Luc au prorata temporis, à compter de sa prise de fonction le 03/08/2009.

III. COURRIERS DIVERS

A) COURRIER DE M. ET MME JOSEPH MAURICE

M. le Maire fait part du courrier de M. et Mme MAURICE en date du 01/12/2009 remerciant la collectivité pour sa décision concernant le déneigement et pour la solution trouvée avec les exploitants forestiers de réparer les dégradations sur le chemin rural.

B) COURRIER DE M. PHILIPPE MERMET, DELEGUE A LA COMMISSION ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES COMBES

Par courrier en date du 01/12/2009, M. Philippe MERMET présente le programme d'animation sur le territoire des Hautes Combes à l'occasion du Téléthon, samedi 5 décembre.

M. Alain MOYAT indique que la salle de la Mairie de Septmoncel sera ouverte à partir de 10h pour recevoir les dons et que les participants à la marche de l'espoir partiront à 12h.

C) SIDEC

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 01/12/2009 de M. BLONDEAU, Président du SIDEC du Jura, faisant suite à la délibération du Conseil Municipal de Septmoncel du 22/10/09 qui s'étonnait de la non prise en compte de l'éclairage de type « LED » dans le rapport d'activités du SIDEC.

M. BLONDEAU apporte des informations très détaillées sur l'éclairage public et précise que toutes les évolutions technologiques sont prises en compte dans les travaux réalisés au profit des communes. Concernant l'éclairage extérieur à diodes électroluminescentes (LED), ce type de source est privilégié pour les illuminations festives ou la mise en valeur de sites remarquables. Néanmoins, elle est considérée comme non stabilisée pour des réalisations en éclairage public routier et le coût reste élevé à l'achat et pour la maintenance.

A Septmoncel, le patrimoine éclairage public étant composé de 50 % de lanternes fonctionnant aux vapeurs de mercure, M. BLONDEAU en préconise le remplacement à partir de 2010 selon un programme financé à 50 % par le SIDEC. Une visite sera organisée sur place afin de définir les meilleures options.

Le SIDEC travaille en collaboration avec le Parc Naturel Régional à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura ».

M. Jean-Louis MICHARD, délégué, complète l'information par un compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé : « les 60 ans du SIDEC ».

IV. QUESTIONS DIVERSES

A) RENOUELEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE – INFORMATIONS CADASTRALES

M. le Maire rappelle le courrier du 20/10/2009 de M. le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses porté à connaissance à l'assemblée lors de la séance du 29/10/09 mettant en garde sur la dénonciation rapide du contrat de maintenance des logiciels EDICOM et GESCADA de la Société SIRAP au profit de l'adhésion au logiciel SIG du SIDEC, pour lequel des problèmes techniques subsistent.

M. le Maire précise que le contrat SIRAP arrive à expiration le 31/12/2009 et suggère de le renouveler, par précaution, dans l'attente d'une meilleure fiabilité du logiciel SIG du SIDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, est favorable à proroger le contrat SIRAP pour une durée de trois ans, dénonçable à la fin de chaque année civile avec un préavis de deux mois.

B) PROGRAMME DE TRAVAUX PAR LE SYNDICAT DES EAUX EN 2010

Lors de sa visite à Septmoncel, mercredi 02/12/09, M. MEULE représentant le Cabinet MERLIN, a présenté à M. le Maire, M. Gindre et Mme Michaud, les travaux prioritaires à réaliser sur les réseaux d'eau, en raison de leur vétusté :

1° - Centre du Village : Entrée Place Dalloz jusqu'à entrée route des Epines.

2° - De la Place Dalloz à la Place Centrale, puis Rue du Mont jusqu'à la Maison de l'Enfance

3° - Sur le Dard : Nécessité de reprise de la conduite sur 200 m.

Ces propositions sont validées par l'assemblée.

C) CONVENTION AMICALE DES PARENTS D'ELEVES / ECOLE / COMMUNE

Lors du dernier Conseil d'Ecole, l'Amicale des Parents d'Elèves a demandé qu'une convention soit établie afin que les responsabilités des différentes parties soient clairement définies.

- L'Amicale des Parents d'Elèves a eu l'autorisation de la commune pour installer cette structure au profit de l'école et de l'Association Familles Rurales. Elle en est propriétaire.
- La commune prend en charge l'entretien courant et le suivi régulier de la structure.
- Les enseignants et les responsables de l'Association Familles Rurales ont le devoir de veiller et signaler toute dégradation susceptible de compromettre l'usage normal de la structure. En cas d'anomalie, l'usage de la structure sera interdit.

Avant de fixer les modalités de la convention, la Compagnie d'Assurances sera consultée.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à M. le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de pénétrer dans la cour de l'école en dehors des heures scolaires et périscolaires.

D) COUPURES DE COURANT SUITE AUX INTEMPERIES

M. Alain MOYAT fait part de ses préoccupations suite aux coupures de courant provoquées par les chutes de neige.

M. le Maire s'interroge sur le niveau d'entretien des réseaux par ERDF et d'autre part, constate que de nombreux arbres effleurent les lignes. Il rappelle que les propriétaires sont tenus de faire le nécessaire pour éviter les chutes de branches sur les lignes.

Le plan des lignes étant établi, M. le Maire missionne MM. Alain MOYAT et Jean-Louis MICHARD afin de répertorier les lignes sensibles en priorisant les « 4 fils » et vérifier si l'entretien est réalisé ou non.

Par ailleurs, le problème est identique pour les lignes téléphoniques.

Enfin, il est préconisé de demander à ERDF les raisons exactes des coupures de courant.

E) SALLE DE MUSIQUE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 26/11/2009, Mme Sylvie MICHAUD, Présidente du Comité des Fêtes a distribué un questionnaire aux élus « Projet : Réfection Salle de Musique », sollicitant leur avis sur la proposition avancée, ainsi que leurs remarques, suggestions, questions.

M. Jean-Christophe SAVOIE indique que l'agrandissement de la salle pourrait être intéressant dans la mesure où il y a projet de création de nouvelles places de Parking entre la Route de Genève et les Curtilletts, possibilité d'installation d'une chaufferie bois dans un local attenant pouvant desservir le Cantou, l'Ecole, la Mairie et la Salle de Musique.

Il est rappelé que l'agrandissement représenterait un coût très important avec une attente de financement qui retarderait la réalisation du projet. D'autre part, l'accessibilité au bâtiment resterait très difficile.

A ce jour, le service des Domaines est contacté pour une évaluation du bâtiment.

La commune est susceptible d'acquérir le bâtiment en location-vente, d'en assurer les charges de fonctionnement ainsi que la gestion.

La question sera traitée à nouveau à réception de la réponse des services des Domaines.

F) PROPOSITION INDEMNITE DE FRAIS DE MISSION

M. Nicolas GINDRE, conseiller municipal et Président de la Communauté de Communes des Hautes Combes informe l'assemblée qu'il renonce à son indemnité de frais de mission au vu de ses indemnités perçues pour son mandat de Président de la Communauté de Communes et propose qu'elle soit distribuée aux agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la décision de M. Nicolas GINDRE et étudiera les modalités de versement aux agents pour l'année 2010.

G) DECES DE L'ABBE PERRODIN

M. Jean-Louis MICHARD fait part du décès de l'Abbé PERRODIN, curé de notre paroisse. Ses obsèques seront célébrées samedi 5 décembre à 10h à l'Eglise de Morez.

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Affiché le 11 décembre 2009

Raphaël PERRIN